

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1er trimestre 2022 (BP)

Séance Publique du 3 février 2022

**Objet :** INFORMATION SUR LES MARCHÉS, AVENANTS ET ACHATS AUPRÈS DE L'UGAP RÉALISÉS AU SECOND SEMESTRE 2021 SUR LA BASE DE LA DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT

**Synthèse du rapport :**

***Conformément à sa décision du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Conseil départemental est informé des contrats passés en application de la délégation de pouvoirs qu'il a consentie au Président, en matière de commande publique. Le rapport présente les marchés et avenants conclus au second semestre 2021 ainsi que les commandes auprès de l'UGAP sur l'année 2021.***

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-11 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs au Président ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTINS, rapporteur au nom de la 4<sup>ème</sup> commission

Et après en avoir délibéré, dans la séance du 3 février 2022 ;

**DECIDE :**

***- de prendre acte des marchés et avenants passés au second semestre 2021 ainsi que des commandes auprès de l'UGAP sur l'année 2021.***

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 4 février 2022

*Le Directeur Général des Services Départementaux*

**Alain GILLOUARD**